

ESALCO PARIS
S.A.S. au capital de 50.000,00 Euros

Siège social :
1 RUE DE LA HAYE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
R.C.S. BOBIGNY : 814 825 824

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 18/06/2025

A Tremblay-En-France,
le 18 juin 2025,
à 11 heures,

- La société Esalco Lojistik Ve Dis Tic AS, détenant 400 actions, représentée par son Président Monsieur HASEKILI Mehmet Nuri,
- La société SAS AGORA GK, détenant 75 actions, représentée par son Président Mme SENYUCCEL (née OZKESKINLER) Aylin,
- Madame CAN Gulsen, détenant 25 actions,

soit 500 actions composant le capital social de la société ESALCO PARIS,

Il est établi une feuille de présence signée par l'ensemble des associés,

Monsieur SENYUCCEL Gokay, en sa qualité de Président de la société ESALCO PARIS, préside la séance en qualité de Président :

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises en mains propres;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport du Président ;
- le projet des nouveaux statuts
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale ;
- Transfert du siège social ;
- Prendre acte de la cession de 25 actions de Madame CAN Gulsen à la société AGORA GK
- Prendre acte de la cession de 400 actions de société ESALCO LOJISTIF VE DIS TIC AS à la société AGORA GK
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de changer la dénomination sociale de l'entreprise.

La nouvelle dénomination sociale est 4S GLOBAL FREIGHT.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente les associés décident que l'article 2 « Dénomination sociale », des statuts sera de plein droit remplacé par les textes ci-après :

La dénomination sociale est : 4S GLOBAL FREIGHT

Sur tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée générale, décide de transférer le siège social de la société à compter du 18/06/2025, à la nouvelle adresse suivante : 3 rue des Pâquerettes – 95500 GONESSE.

En conséquence, l'ancienne adresse 1 rue de la Haye – 93290 TREMBLAY EN FRANCE, sera supprimée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente les associés décident que l'article 3 « Siège social », des statuts sera de plein droit remplacé par les textes ci-après :

Le siège social est fixé à : 3 rue des Pâquerettes – 95500 GONESSE.

Il ne peut être transféré que par décision collective des associés.

CINQUIEME DECISION

Les associés décident de prendre acte la cession des actions de Mme CAN Gulsen à la société AGORA GK, 25 actions numérotées de 376 à 400 inclus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les associés décident de prendre acte de la cession de 400 actions de société ESALCO LOJISTIK VE DIS TIC AS à la société AGORA GK, 400 actions numérotées de 1 à 375 et de 401 à 425 inclus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

En conséquence de la cinquième et de la sixième décision les associés décident de modifier, ainsi qu'il suit, l'articles 7 des statuts :

ARTICLE 7 - Capital social

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2023, le capital social est passé de la somme 5 000 euros à la somme de 50 000 euros.

Il est divisé en 500 actions de 100 euros, *entièrement libérées* et de deux catégories (séparation des droits de votes et d'intérêts).

Suite à la cession de la totalité des actions de Monsieur ONDER Onur à la société ESALCO LOJISTIK VE DIS TIC A.S. lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2024, la répartition du capital se présente comme suit :

- Société ESALCO LOJISTIK VE DIS TIC A.S.	400 actions
(Numérotées de 001 à 375 inclus et de 401 à 425 inclus) :	
✓ Droits de votes :	400 actions
✓ Droits d'intérêts :	400 actions
- Madame CAN Gulsen	25 actions
(Numérotées de 376 à 400 inclus avec :	
✓ Droits de votes :	25 actions
✓ Droits d'intérêts :	25 actions
- SAS AGORA GK	75 actions
Numérotées de 426 à 500 inclus avec :	
✓ Droits de votes :	75 actions
✓ Droits d'intérêts :	75 actions

Total du nombre d'actions composant le capital social :	500 actions
✓ Droits de votes :	500 actions
✓ Droits d'intérêts :	500 actions

A la suite de la cession d'actions de la société ESALCO LOJISTIK VE DIS TIC A.S à la société AGORA GK ainsi que de la cession d'actions de Madame CAN Gulsen à cette même société, AGORA GK, intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2025, la répartition du capital se présente comme suit :

- SAS AGORA GK	500 actions
Numérotées de 1 à 500 inclus avec :	

✓ Droits de votes :	500 actions
✓ Droits d'intérêts :	500 actions

Total du nombre d'actions composant le capital social :	500 actions
✓ Droits de votes :	500 actions
✓ Droits d'intérêts :	500 actions

HUITIEME DECISION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

ESALCO LOJISTIK VE DIS TIC A.S.

Associée - Représentée par son Président
Monsieur HASEKILI Mehmet Nuri

SAS AGORA GK

Associée - Représentée par son Président
Madame SENYUCEL (née OZKESKINLER) Aylin

Madame CAN Gulsen

Associée

Monsieur SENYUCEL Gokay

Président de la société ESALCO PARIS
et Président de la séance